Sur la question des armes nucléaires de portée intermédiaire, on s'est également provisoirement entendu pour les éliminer complètement de l'Europe d'ici cinq ans, l'URSS et les Etats-Unis gardant chacun seulement 100 ogives en Asie soviétique et dans les Etats continentaux des Etats-Unis respectivement. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont aussi convenu de la nécessité de négocier la réduction des arsenaux nucléaires à courte portée.

Ils ont accepté un processus de réduction graduelle des essais nucléaires, qui devrait éventuellement mener à la cessation complète de ces essais une fois que les armes nucléaires auront été abolies. Ils ont montré une large convergence de vues sur les pratiques de vérification à appliquer aux diverses mesures.

Le fait que des discussions aussi détaillées aient été menées et aient produit un accord provisoire aussi englobant témoigne du sérieux et de la détermination avec lesquels les deux parties ont abordé leur tâche. L'élément le plus significatif est la démonstration du fait que d'importantes réductions négociées dans les arsenaux nucléaires ne doivent pas nécessairement rester un rêve irréalisable.

Reykjavik nous a rappelé trois leçons. Les deux premières sont que les deux parties sont sérieuses et que le contrôle des armements est possible. Mais la troisième leçon est que le contrôle des armements ne se fera pas facilement. C'est au contraire un processus délibéré et difficile.

L'élément plus modérateur de la réalité qui a émergé de Reykjavik est le fait que les deux parties continuent à diverger sur le rôle futur des forces de défense stratégique. Il ne s'agit pas de dire oui ou non à l'IDS, mais de trouver un moyen de gérer les recherches sur les armes défensives dans lesquelles sont engagées les deux parties.

Une grande question qui se pose aux deux gouvernements consiste à savoir si la recherche est confinée au laboratoire en vertu de l'actuel Traité ABM. C'est un Traité qui a deux signataires: les Etats-Unis et l'Union soviétique. Son libellé ne mentionne pas directement la recherche, mais dans leurs négociations privées, les parties ont pu en faire état. Il appartient aux deux gouvernements qui en sont parties de s'entendre sur l'esprit véritable du Traité.

Il importe de noter qu'il s'agit là d'une question différente du débat de ces derniers mois sur ce que permet la déclaration commune "D" du Traité ABM concernant les systèmes de missiles antimissiles fondés sur d'autres principes